



MASTER MEEF – 1^{er} degré SI 7.5_PLCE

Pratique d'une Langue-Culture Étrangère

Document demandé : dossier documentaire thématique

Chaque étudiant·e s'engage à respecter la [charte des examens](#) et les conditions de travail qui sont indiquées dans le cadre de l'évaluation de cette SI.

Modalités d'examen

L'étudiant·e se présente à un examen oral individuel de 10 minutes avec 5' d'exposé pour présenter son dossier thématique et 5' d'interaction avec des questions qui feront appel aux capacités d'argumentation de l'étudiant·e, et un positionnement personnel nécessaire par rapport au sujet choisi.

Le dossier sera composé de 3 documents minimum de niveau B2 dont 1 document audio (audio/vidéo) minimum. Le dossier peut être composé de 4 doc maximum.

Le dépôt du dossier dans les délais impartis, sur Arche, est une condition obligatoire pour se présenter à l'oral. Les consignes sont rappelées aux étudiant·e-s avec l'envoi individuel des convocations.

L'examineur·rice est le formateur·rice ou un formateur·rice de l'Inspé de Lorraine, spécialiste de la langue cible évaluée. L'examen oral peut être organisé à distance si certaines conditions déterminées par le groupe Langues le nécessitent. La modalité sera précisée sur la convocation.

La présentation orale peut s'appuyer sur 1 seule diapo déposée sur l'espace de dépôt Arche selon les délais imposés. Cette diapo ne doit pas comporter de texte (donc seulement des mots clés ou/et des éléments visuels). Ce support n'entre pas dans la notation. Aucun autre support écrit n'est accepté.

Les critères d'évaluation prendront en compte la prise de risque pour dynamiser l'interaction sur un sujet maîtrisé (niveau B2 du CECRL). Ils permettent d'apprécier les éléments pragmatiques et linguistiques suivants :

**Grilles d'évaluation (20 points)****Production orale en continu (5 minutes)**

	Critères	Points
Critères pragmatiques	Qualité de la synthèse (appropriation des documents, problématique du dossier)	/2
	Structure le discours de façon cohérente (introduction / arguments organisés / conclusion)	/1
Critères linguistiques	Prononciation et prosodie	/2
	Pertinence lexicale	/1
	Morphologie et syntaxe	/1
		/ 7

EOI avec l'examinateur (5 minutes)

	Critères	Points
Critères pragmatiques	Comprend les questions, et y apporte des réponses en cohérence	/2
	Développe et illustre les réponses avec des exemples et idées personnelles	/3
Critères linguistiques	Prononciation et prosodie	/2
	Variété lexicale (étendue de la variété, richesse lexicale)	/3
	Morphologie et syntaxe	/3
		/ 13

Les modalités de contrôle des connaissances et compétences définissent ce module comme non-compensable. Les épreuves d'évaluation de PLCE s'organisent comme suit :

Une épreuve d'évaluation, PLCE 1, est organisée à la fin du semestre S7.

Si l'étudiant a une note $\geq$ à 10, il obtient les crédits associés à la réussite du module ;

Si l'étudiant a une note $<$ à 10, il repasse les épreuves lors d'une 2^{de} session spécifique à ce module, PLCE 2, en fin de S8 ;

Si l'étudiant a une note $\geq$ à 10 en PLCE 2, il obtient les crédits ;

Si l'étudiant a une note $<$ à 10, il passe l'épreuve de PLCE 3 en fin de S9 ;

Si l'étudiant a une note $\geq$ à 10 en PLCE 3, il obtient les crédits ;

Si l'étudiant a une note $<$ à 10, il passe l'épreuve de PLCE 4 en fin de S10 ;

Si l'étudiant a une note $\geq$ à 10 en PLCE 4, il obtient les crédits ;

Si l'étudiant a une note $<$ à 10, il revient alors au jury de fin de master de statuer sur son cas.